

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2022

Délibération n°22-12-24

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Mallevall sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Nombre de membres présents : 28
- Nombre de votants : 33
- Quorum : 18
- Date de la convocation : 07 décembre 2022

Objet : Maison des Services - Appel à projet conférence des financeurs - Part'age dans tes villages, deuxième édition

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

- BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
- LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
- CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET*) -
- CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (*Pouvoir de M. Philippe BAUP*) -
- LUPÉ : M. Farid CHERIET -
- MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
- MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
- PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (*Pouvoir de Mme Agnès VORON*), M. Stéphane TARIN (*Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE*), Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
- ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
- SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
- SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI (*Pouvoir de Mme Sylvie GUISET*) -
- SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
- VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
- VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

- CHAVANAY : M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*) -
- CHUYER : M. Philippe BAUP (*Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD*) -
- PÉLUSSIN : Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON (*Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX*), Mme Martine JAROUSSE (*Pouvoir à M. Stéphane TARIN*) -
- SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : Mme Sylvie GUISET (*Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI*) -

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

- PÉLUSSIN : M. Jean-François CHANAL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 22/12/2022

M. le vice-président rappelle que la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a fait de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, un des objectifs majeurs de notre système de santé et de l'organisation du secteur social et médico-social. Le schéma du Département de la Loire en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, fixe comme priorité le développement de la prévention de la perte d'autonomie.

Le présent appel à candidatures à vocation à mobiliser les compétences et les moyens des acteurs privés et publics (associations, collectivités, établissements publics, organismes privés chargés de mission de service public, etc.) susceptibles de développer des actions de prévention auprès de personnes à partir de 60 ans dans le département de la Loire, qu'elles soient autonomes (GIR 5 et 6 et non girées) ou confrontées à un niveau de dépendance plus important.

Objectifs attendus de l'AAP :

Promouvoir le « bien-vieillir » sur les territoires en sensibilisant ou modifiant les comportements individuels en vue d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie autour des thématiques de prévention suivantes : habitat et cadre de vie, mobilité dont la sécurité routière, lien social, accès aux droits, usage du numérique, préparation à la retraite, accès à la culture, santé globale / bien vieillir, etc.

Les actions financées devront connaître un début de réalisation en 2023 et être finalisées avant le 31 décembre 2023.

Pour rappel, la CCPR a obtenu pour 2022 une subvention de 3 500 € pour l'organisation de « Part'age dans tes villages ».

Un nouveau projet sera proposé sur 2023 : « Projet Part'age dans tes villages deuxième édition » (programmation d'animations intergénérationnelles sur le Pilat Rhodanien).

L'édition 2022 de « Part'age dans tes villages » a rencontré du succès ; environ 350 personnes sont venues sur 25 ateliers intergénérationnels.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de répondre à l'appel à projet pour le financement d'un programme d'actions « intergénérationnelles » sur 2023 pour un montant d'environ 4 000 €.

Un dossier de demande de subvention sera également déposé auprès du REAPP (CAF Loire).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le dépôt de demande de subvention et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve le dépôt de demande de subvention,
- Autorise M. le président à signer tout document afférent à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Patrick MÉTRAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221215-22_12_24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Affichage : 22/12/2022